

CONCOURS D'ÉLOQUENCE ET DE PLAIDOYER

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

« LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI, LES LEADERS DE DEMAIN :
PLAIDOYER POUR L'AVENIR »



**INSCRIPTIONS JUSQU'AU
21 NOVEMBRE, 23H59**

Pour participer au concours, il faut :

1. Être un étudiant inscrit au sein d'un établissement public ou privé du Congo toutes filières et tous niveaux confondus
2. Avoir une passion pour l'argumentation
3. Préparer un plaidoyer en lien avec le thème général proposée et la sous-thématique associée
4. Choisir le format qui vous inspire et/ou vous convient le mieux (slam, scénette, interview, reportage, chanson, palindrome, etc.)
5. Envoyer un formulaire d'inscription + votre vidéo selon le format choisi à la Délégation de l'Union européenne **au plus tard le lundi 21 novembre 2022 (23h59)**

A présent, lisez le règlement complet ci-dessous !

Dans le cadre de la « Quinzaine des droits humains », la Délégation de l'Union européenne République du Congo avec le soutien de l'Ambassade de France, organise la 8^{ème} édition du Concours d'éloquence Cette année, en lien avec l'année européenne de la jeunesse 2022, le thème général du concours est : « la jeunesse d'aujourd'hui, les leaders de demain : plaidoyer pour l'avenir ».

Article 1 : Le concours de plaidoyer et d'éloquence est organisé par la Délégation de l'Union Européenne au Congo Brazzaville avec le soutien de l'Ambassade de France au Congo.

Article 2 : Cette compétition vise à mettre à l'honneur dans toute sa globalité, la question des Droits de l'Homme, valeurs fondatrices de l'Union européenne et de ses Etats membres, en stimulant la réflexion, les acquis théoriques, la culture générale et les talents d'orateur des étudiants.

Inscriptions

Article 3 : Le dossier d'inscription, disponible sur le site de la délégation de l'Union européenne au Congo (https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr) se compose des trois éléments suivants :

- Un formulaire d'inscription dispo à télécharger sur le site mentionné ci-dessus.
- Les documents officiels justifiant du statut d'inscrit en études supérieures
- Une vidéo du (de la) candidat(e) présentant l'intégralité de son intervention.

La vidéo d'inscription doit répondre aux critères suivants :

- Durée : 5 minutes maximum
- Cadrage : face caméra
- Pas de montage
- Pas de mise en scène

Article 4 : L'ensemble du dossier d'inscription, composé du formulaire dûment rempli, de la vidéo d'inscription et des pièces justificatives du statut d'étudiant, doit être retourné à la délégation de l'Union Européenne par email à l'adresse suivante : DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-CONCOURS-ELOQUENCE@eeas.europa.eu au plus tard le : **21/11/2022 à 23h59.**

Article 5 : La candidature est officialisée par un accusé de réception.

Qui peut participer ?

Article 6 : Le concours est ouvert aux étudiants des universités, des instituts, des écoles de formation professionnelle, publics comme privés de Brazzaville et Pointe-Noire, sans réserve de filière ou de niveau (droit, littérature, médecine, géologie, gestion d'entreprise, administration, sociologie, anthropologie, géographie, histoire, journalisme, etc.). **Le concours est individuel.**

Les sujets

Article 7 : Les candidat(e)s doivent s'exprimer sur une situation d'atteinte aux droits humains en lien avec le thème général « La jeunesse d'aujourd'hui, les leaders de demain : plaider pour l'avenir » et en cohérence avec les sous-thèmes associés à chaque phase de pool. En l'occurrence, pour la phase de présélection le sous-thème porte sur *l'indépendance des médias*.

Le sujet est à traiter est le suivant :

Les réseaux sociaux, un eldorado informationnel ?

Article 8 : *Sujets de la demi-finale et la finale.* Afin que les candidats puissent préparer leurs plaidoyers dans les meilleures conditions, les sujets de la demie finale et de la finale seront communiqués aux candidats présélectionnés dès qu'ils auront été identifiés.

Article 9 : Principale innovation de cette 8^{ème} édition, les plaidoyers des candidats ne reposeront plus sur des textes juridiques. L'accent sera porté sur l'approche multidimensionnelle utilisé par le candidat dans le traitement de son sujet. Le plaidoyer sera donc abordé en tant que processus stratégique visant à influencer les politiques et les pratiques qui ont une incidence sur la vie des gens.

A ce titre, il s'agira de mettre en avant le plaidoyer telle que le pratiquent les organisations de la société civile lorsqu'elles veulent interpeller sur une cause. Les candidats devront ainsi faire preuve d'ouverture d'esprit, de culture générale et démontrer leur capacité à appréhender une thématique de façon multidimensionnelle en se mettant par exemple dans la peau d'un journaliste, d'un artiste engagé, d'un animateur social, d'un enseignant et pas uniquement d'un juriste.

Si toutefois dans leur argumentaire, les candidats ont recours à des textes à caractère juridique, ces derniers seront appréhendés au même titre que les autres arguments.

Le jury

Article 10 : Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Les critères d'évaluation

Article 11 : Afin d'évaluer les discours des candidats, le comité d'évaluation et le jury fonderont leur décision sur les critères suivants:

- L'argumentation s'appuyant sur différentes ressources
- La force de conviction (sobriété, sincérité, aisance orale, capacité à défendre son sujet)
- Le respect du temps de parole (Tout dépassement du temps de parole constitue un facteur défavorable)

Pour les phases finales (demi-finales et finale) qui se dérouleront devant un public, la tenue de la scène (déplacement, maîtrise de l'espace) constituera un critère supplémentaire d'évaluation.

CALENDRIER

Présélections

Le candidat doit envoyer une vidéo de 5 minutes présentant l'intégralité de son intervention, au plus tard, le vendredi 18 novembre à 23h59 au plus tard.

Le candidat recevra automatiquement un accusé de réception dans les 24 heures qui suivront l'envoi s'il s'agit d'un jour ouvrable. Le cas échéant, l'accusé de réception lui sera envoyé le lundi suivant si le document est envoyé vendredi après 13h ou le week-end.

Attention ! N'oubliez pas de vérifier dans vos spams ! En cas de non réception d'accusé de réception, merci de soumettre une nouvelle fois la candidature ou d'appeler au 05 500 24 00. **Le non-respect des conditions de présentation du plaidoyer tel que stipulées ci-dessus, entraîne de facto le retrait du dossier et l'annulation de la participation.**

Article 12 : Un comité de pré-sélection composé des principaux partenaires du concours sélectionnera les 10 meilleurs candidat(e)s. Seuls les 10 candidat(e)s sélectionné(e)s seront prévenu(e)s, par téléphone et par mail.

Ces 10 candidat(e)s seront informés des conditions d'organisation de la suite du concours et pourront poser des questions s'ils le souhaitent.

Article 13 : Les critères d'évaluation prévus à l'article 10 s'appliquent à la phase de pré-sélection.

Demi-finale

Article 14 : Une demi-finale départagera les 10 candidat(e)s en lice. A l'issue de cette demi-finale, les cinq meilleur(e)s d'entre eux (elles) seront sélectionnés pour disputer la finale.

Article 15 : La demi-finale se déroulera de la façon suivante :

Première partie :

- Annonce des noms des candidats et de l'ordre de passage
- Annonce du sujet de la demi-finale
- Lancement des interventions
- Evaluation par les membres du jury

Deuxième partie

- Retrait du jury et délibération (dans une salle à part)
- Retour du jury et annonce argumentée des résultats
- Réaménagement de la scène

Article 16 : Les critères d'évaluation prévus à l'article 10 s'appliquent à la phase de demi-finale.

Finale

Article 17 : La finale mettra aux prises les cinq candidat(e)s finalistes de la demi-finale. Elle se déroulera de la façon suivante :

Première partie

- Annonce des noms des candidats et de l'ordre de passage
- Annonce du sujet de la finale
- Lancement des interventions
- Evaluation par les membres du jury

Deuxième partie

- Retrait du jury et délibération (dans une salle à part). En cas de difficulté à départager les équipes, la voix du Président du Jury est prépondérante.
- Retour du jury et annonce argumentée du palmarès du 5e au 1er Prix
- Réaménagement de la scène pour la remise des prix

Recommandation : pour la demi-finale comme pour la finale, les candidat(e)s doivent garder à l'esprit qu'ils participent à un concours d'éloquence. Par conséquent, ils et elles doivent être conscients qu'une argumentation aussi parfaite soit-elle, ne constitue pas une bonne prestation si elle est exprimée de façon terne. A l'inverse, un plaidoyer réalisé avec beaucoup d'aisance orale mais mal ou trop peu fondée du point de vue de l'argumentaire ne constitue pas non plus une bonne prestation. On retiendra de ce qui précède que les candidats doivent in fine, s'efforcer de respecter l'ensemble des critères ci-dessus énoncés.

Article 18 : Les critères d'évaluation prévus à l'article 10 s'appliquent à la phase de finale.

Annnonce des résultats

Article 19 : A l'issue des délibérations de la finale, c'est au Président du Jury qu'il appartiendra d'annoncer les résultats. Le palmarès sera présenté dans l'ordre décroissant, du 5ème au 1er Prix.

Le jury sera également invité à se prononcer sur le (la) candidat(e) qui individuellement, se sera le (la) mieux démarqué(e) par son aisance orale et son élocution, sa capacité à convaincre, son charisme et sa capacité à « tenir la scène ». Ce ou cette candidat(e) se verra décerner un prix spécifique dénommé « Prix de l'éloquence ».

Remise des prix

- **Article 20** : A l'issue de la finale, 6 prix au total seront décernés par le jury :
- 1^{er} Prix (lauréat)
- 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} prix (tableau d'honneur)
- Un prix de l'éloquence sera également décerné au candidat qui se sera le mieux distingué par la qualité de sa prestation orale.

Les autres 5 finalistes recevront également un prix symbolique afin de récompenser leur participation et leur engagement. Le contenu de tous ces prix sera dévoilé lors de la finale.

Le contenu de l'ensemble des prix seront dévoilés séance tenante.

Obligations des participants

Article 21 : Les candidats s'engagent à accepter les demandes d'entretiens sollicitées par la presse.

Article 22 : Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient prises durant leur prestation et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs dans le cadre de la couverture médiatique liée au concours, dans les jours qui suivent et/ou à titre d'illustration des actions de l'Union européenne et ses partenaires mettent en œuvre au Congo. Ils (elles) acceptent également que leurs vidéos soient diffusées en tout ou partie pour la promotion du concours. Pour l'exploitation de ces images (photos ou vidéos) aucune rémunération gratification d'aucune sorte ne pourra être sollicitée.

Annulation du concours

Article 23 : En cas d'intempéries ou incidents majeurs entraînant l'absence de la moitié des candidats ou empêchant le déroulement serein des épreuves, la Délégation de l'Union européenne se réserve la possibilité d'annuler la phase finale du concours.

Article 24 : Responsabilités

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours, ses modalités et/ou Prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés. La Délégation ne pourra non plus être tenue pour responsable du contenu des interventions, ces derniers reflétant exclusivement l'opinion des participants au concours.

Article 25 : Clauses résolutoires

Le candidat doit être régulièrement inscrit dans un établissement d'études supérieures et être en capacité de le prouver (carte d'étudiant ou document en tenant lieu (en cours de validité))
Le candidat fait acte de candidature individuelle

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo peut également annuler la participation de tout candidat n'ayant pas respecté le présent règlement ou dont le comportement, les propos se révéleraient contraires aux valeurs qu'elle promeut. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Acceptation du règlement

Article 26 : La participation au concours d'éloquence (formalisé par l'acceptation du dossier d'inscription) implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le candidat.

**Délégation de l'Union européenne en République du Congo
(Règlement révisé en Novembre 2022)**